



# Suivi régional de la relance économique de la filière Construction

Octobre 2020

Après l'arrêt quasi-total de la filière durant le confinement dû à la crise sanitaire et son redémarrage depuis juin, l'enjeu est désormais de suivre la capacité à rebondir des entreprises de la construction. La force et la rapidité de sa relance vont notamment déterminer l'impact économique et social de cette crise sur les entreprises et travailleurs du secteur.

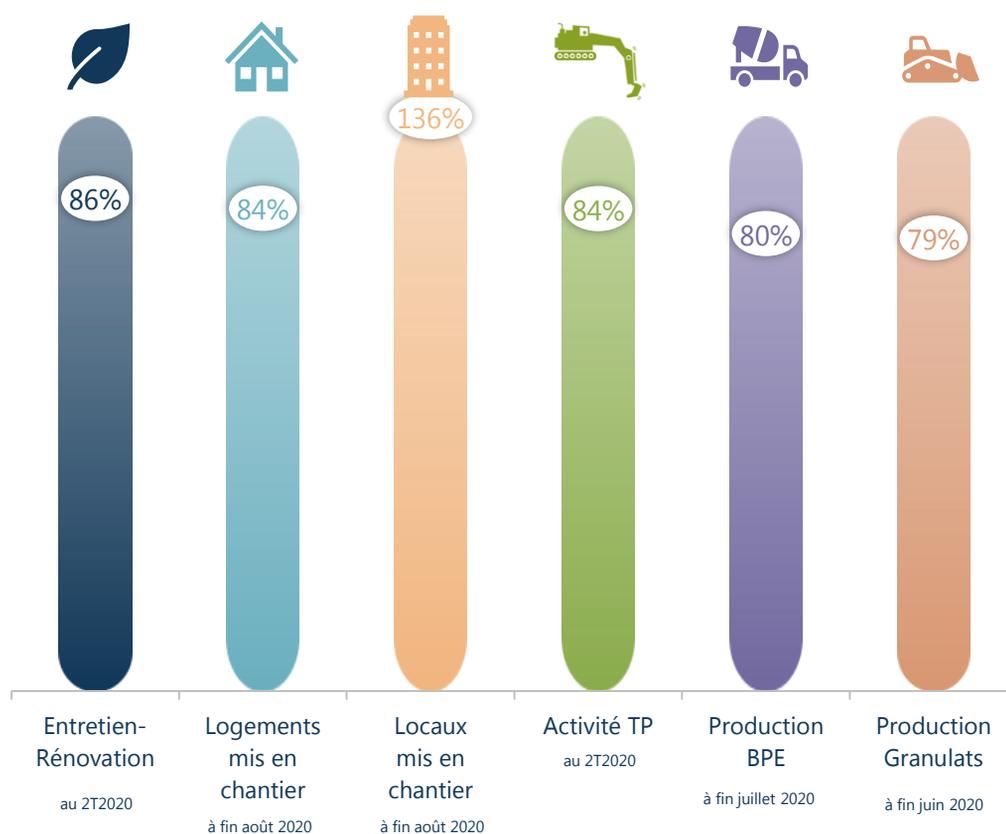
La CERC PACA, en tant qu'observatoire de la filière Construction en Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donc adapté ses outils de suivi de l'activité économique à cet enjeu.

## Vue d'ensemble

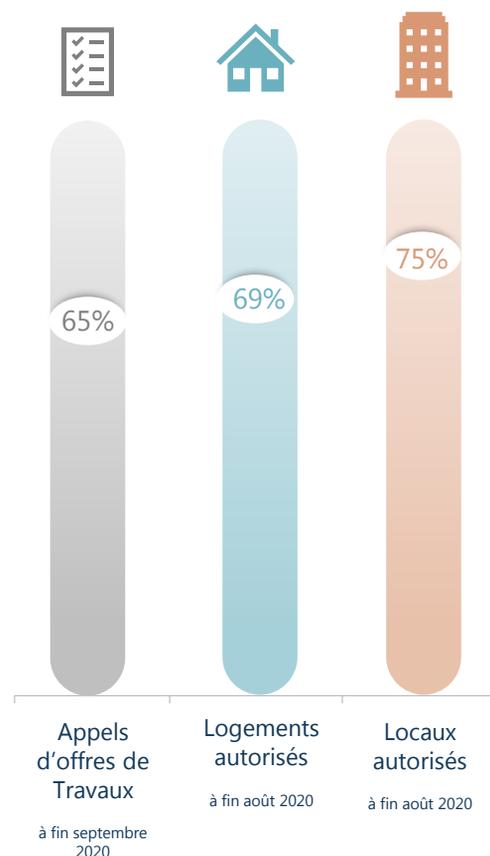
### Niveau d'activité 2020 comparé au niveau 2019 (à la même période)

Unité : Taux d'avancement  
Traitement CERC PACA

#### Niveau d'activité aujourd'hui



#### Perspectives d'activité pour demain



Sources : Réseau des CERC, SDES, Double Trade, UNICEM

**L'activité est ralentie en 2020 par rapport à l'année dernière, dans quasiment tous les secteurs. Si les mises en chantier de bâtiments neufs non-résidentiels résistent à un niveau plus élevé que l'année dernière, cela est dû à un début d'année 2020 extrêmement dynamique dans la région. Dans les autres secteurs, la crise sanitaire a entraîné une baisse d'activité plus ou moins marquée. Et les perspectives d'activité pour les mois à venir n'incitent pas à l'optimisme, du fait d'un nombre d'appels d'offres publics de travaux très bas par rapport à l'année dernière, et d'un nombre d'autorisations de permis de construire de bâtiments neufs en fort retrait.**





# 1- Quel niveau d'activité aujourd'hui ?

## Pour les entreprises du Bâtiment

### ► Dans l'entretien-rénovation

La crise sanitaire a eu un impact sur l'activité entretien-rénovation pour les entreprises du Bâtiment. Alors que depuis deux ans le volume de travaux d'entretien-rénovation facturés par les entreprises est resté relativement constant, il s'est effondré sur les deux premiers trimestres de 2020.

La tendance est identique quels que soient les segments de marché, même si la baisse d'activité enregistrée au 2<sup>ème</sup> trimestre semble légèrement plus contenue pour l'entretien-rénovation des logements.

### Évolution trimestrielle, par rapport au même trimestre de l'année précédente, de l'activité entretien-rénovation

Unité : % d'évolution par rapport à n-1

#### Au global

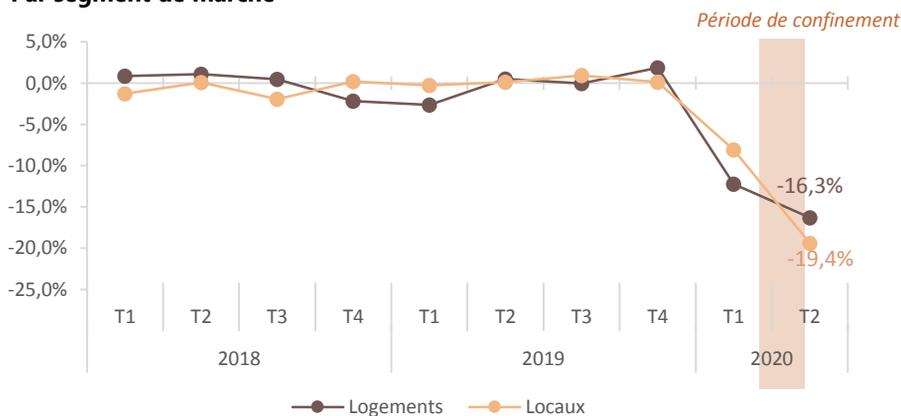


**-17%**

de volumes de travaux facturés par les entreprises du bâtiment au T2 2020 par rapport au T2 2019

- La baisse d'activité est de -16,3% dans le segment résidentiel, et de -19,4% dans le segment non-résidentiel.

#### Par segment de marché



**86%**

C'est le niveau d'activité enregistré sur les deux premiers trimestres de 2020 par rapport au niveau enregistré l'année dernière sur la même période

- Ce taux d'avancement de l'activité est sensiblement identique dans le résidentiel et le non-résidentiel.

Source : Réseau des CERC





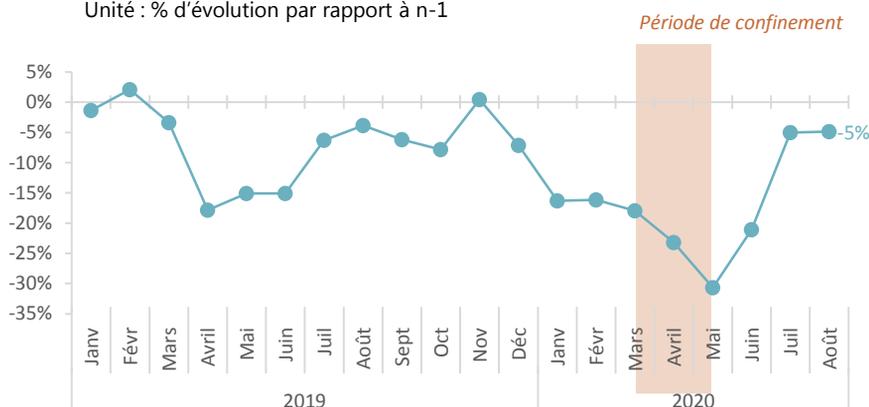
## ► Dans la construction neuve

L'activité s'est également dégradée dans la construction neuve de logement avec un double effet : une situation orientée à la baisse dès le début de l'année (-18% de mises en chantier au premier trimestre 2020 comparé au premier trimestre 2019) et un effondrement de l'activité au printemps du fait de la crise sanitaire. Malgré la reprise des mises en chantier après le confinement (avec une baisse contenue sur les 3 derniers mois, à -5%), ces dernières n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 2019 : à fin août, l'activité cumulée 2020 représente 84% de 2019.

Dans le non-résidentiel, la conjoncture est meilleure que pour le logement. Malgré une chute sur les 3 mois de confinement, les mises en chantier de locaux neufs surfent sur une fin d'année 2019 et un début d'année 2020 très dynamiques, au point qu'elles retrouvent déjà, sur la période juin-août 2020, une évolution positive.

### Évolution sur trois mois glissants par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, du nombre de logements mis en chantier

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



**-5%**

de mises en chantier de logements neufs en juin-août 2020 par rapport à juin-août 2019

- C'est sur le segment de l'individuel groupé que la baisse est la plus marquée, puisqu'en repli de -20%, alors que la baisse est de -5% dans le collectif. L'individuel pur repart à la hausse avec +6% sur la même période.

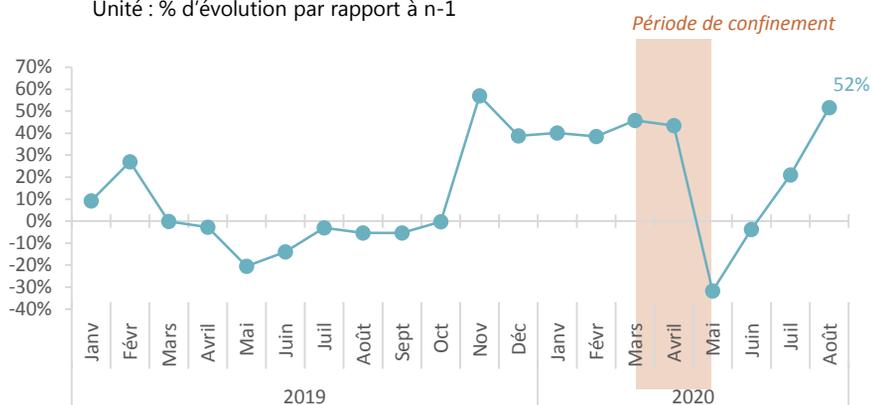
**84%**

C'est le nombre de logements neufs mis en chantier entre janvier et août 2020 par rapport au volume atteint sur la même période en 2019.

- Au cumul depuis le début de l'année 2020, **16 778** logements ont été mis en chantier, contre 19 958 sur la période janvier-août 2019. Dans l'individuel groupé, 77% de l'activité 2019 a été réalisée à août 2020, contre 84% dans le collectif et 87% dans l'individuel pur.

### Évolution sur trois mois glissants par rapport aux même mois de l'année précédente, de la surface de locaux mise en chantier

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



**+52%**

de mises en chantier de locaux neufs en juin-août 2020 par rapport à juin-août 2019

**136%**

C'est la surface de locaux neufs mis en chantier entre janvier et août 2020 par rapport au volume atteint sur la même période en 2019.

- Au cumul depuis le début de l'année 2020, **1,286** millions de m<sup>2</sup> de locaux ont été mis en chantier, contre environ 948 000 sur la période janvier-août 2019.

Sources : SDES, Sit@del2 en date réelle estimée





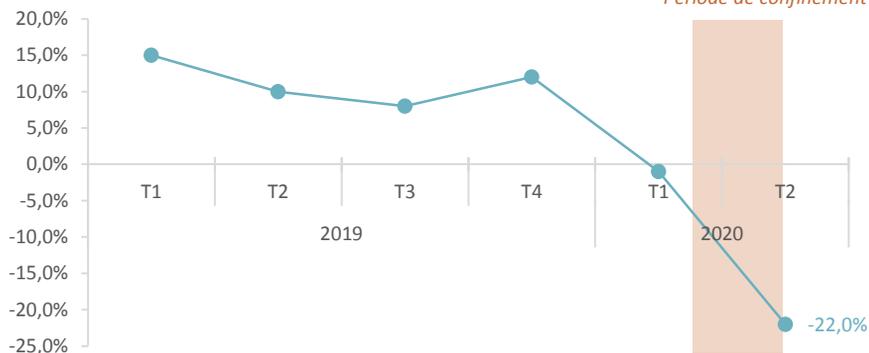
## Pour les entreprises de Travaux Publics

Après une année 2019 en croissance, la situation se dégrade également pour les entreprises de Travaux Publics : le premier trimestre 2020, qui ne contient pourtant que deux semaines de confinement, voit l'activité passer en négatif pour la première fois depuis le début d'année 2018 (avec -1% comparé au premier trimestre 2019). Avec la chute observée au deuxième trimestre 2020, l'activité cumulée est en repli de -16% à fin juin.

Cette tendance se retrouve également dans l'opinion des chefs d'entreprises, puisque le solde sur l'activité passée affiche -85% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

### Évolution trimestrielle, par rapport au même trimestre de l'année précédente, de l'activité des entreprises de Travaux Publics

Unité : % d'évolution du chiffre d'affaires par rapport à n-1



Source : Enquête trimestrielle FRTP/CERC PACA

**-22%**

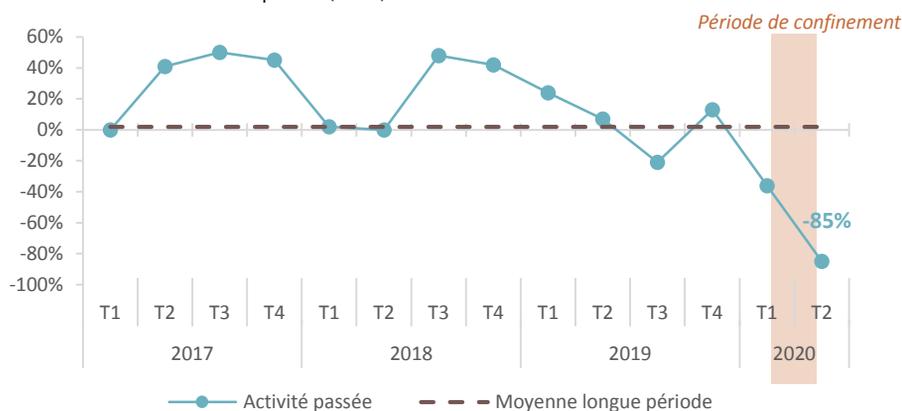
d'activité pour les entreprises de Travaux Publics au T2 2020 par rapport au T2 2019

**84%**

C'est l'activité cumulée entre janvier et juin 2020 par rapport à l'activité mesurée sur la même période de 2019

### Opinions des chefs d'entreprises sur l'activité Travaux Publics

Unité : solde d'opinion (en %)



Source : Enquête trimestrielle FNTP/INSEE

**-85%**

de soldes d'opinion sur l'activité récente au T2 2020

La moyenne longue durée (jusqu'à fin 2019) est de 2%

**84%**

des entreprises de Travaux Publics estiment être limitées dans leur capacité de production au T2 2020

- C'est **17 points de plus** qu'au T2 2019
- Pour **40% d'entre elles**, c'est l'insuffisance de la demande qui limite la production.





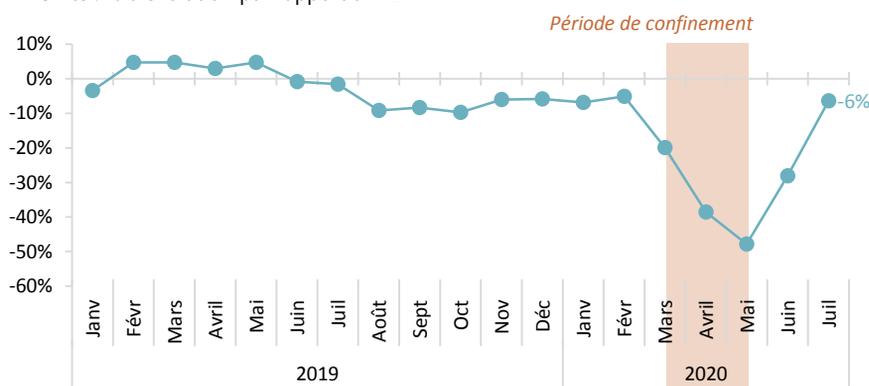
## Pour l'approvisionnement des chantiers en matériaux

Comme pour les autres indicateurs, la tendance dans l'industrie des matériaux est à la dégradation pendant la période de confinement, puis à une reprise progressive de l'activité. La production de BPE (qui est fortement liée aux mises en chantier) reste cependant inférieure à celle de l'année dernière : à fin juillet 2020, on atteint 80% de l'activité réalisée en 2019.

Pour les granulats (qui reflètent plutôt l'activité des Travaux Publics), la production peine à redémarrer.

### Évolution sur trois mois glissants, par rapport aux même mois de l'année précédente, de la production de BPE

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



**-6%**

de production de BPE en mai-juillet 2020 par rapport à mai-juillet 2019

**80%**

C'est le volume de BPE produit entre janvier et juillet 2020 par rapport au volume atteint sur la même période de 2019

- Au cumul depuis le début de l'année 2020, **1,747 millions de m<sup>3</sup>** de BPE ont été produits, contre 2,193 millions de m<sup>3</sup> sur la période janvier-juillet 2019.

### Évolution sur trois mois glissants, par rapport aux même mois de l'année précédente, de la production de granulats

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



**-27%**

de production de granulats en avril-juin 2020 par rapport à avril-juin 2019

**79%**

C'est le volume de granulats produits entre janvier et juin 2020 par rapport au volume atteint sur la même période de 2019

- Au cumul depuis le début de l'année 2020, **10 668 m<sup>3</sup>** de granulats ont été produits, contre 13 522 m<sup>3</sup> sur la période janvier-juin 2019.

Source : UNICEM





## 2- Quel impact sur l'emploi et la santé des entreprises ?

### L'emploi

Alors qu'il était bien orienté, l'emploi salarié dans la Construction subit un net ralentissement au 1<sup>er</sup> semestre 2020 : la croissance perd 2,5 points en deux trimestres. Pour autant, malgré le confinement, l'emploi salarié se maintient globalement au niveau de 2019. La variable d'ajustement pour les entreprises du bâtiment semble être l'emploi intérimaire : le secteur Construction divise en effet son volume d'intérimaires par deux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

La tension sur le marché de l'emploi est visible, puisque le nombre de demandeurs d'emploi de Catégorie A dans le secteur de la Construction est en forte hausse au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, avec une évolution positive pour la première fois depuis plus de 4 ans.

#### Évolution trimestrielle, par rapport au même trimestre de l'année précédente, du nombre de salariés dans la Construction

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



**+1%**

de salariés dans la Construction au T2 2020 par rapport au T2 2019

- **110 766** salariés sont recensés à fin juin 2020 dans le secteur Construction, un niveau stable (+0,6%) par rapport au trimestre précédent.

Source : ACOSS-URSSAF – données cvs

#### Évolution trimestrielle, par rapport au même trimestre de l'année précédente, du nombre d'intérimaires dans la Construction

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



**-54%**

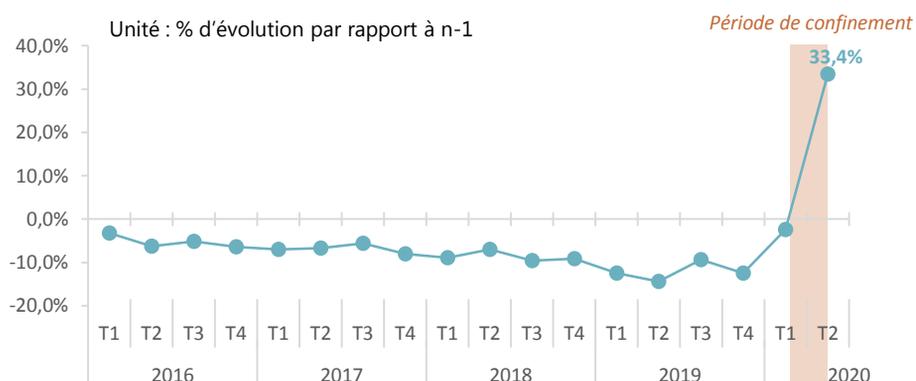
d'intérimaires dans la Construction au T2 2020 par rapport au T2 2019

- **7 100** intérimaires en équivalents temps plein sont recensés à fin juin 2020, en baisse de -54% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Source : DARES – données brutes

#### Évolution trimestrielle, par rapport au même trimestre de l'année précédente, du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A dans la Construction

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



**+33%**

demandeurs d'emploi de Catégorie A dans la Construction au T2 2020 par rapport au T2 2019

- **33 045** demandeurs d'emploi de Catégorie A sont recensés à fin juin 2020.

Source : Pôle emploi / DARES – données brutes



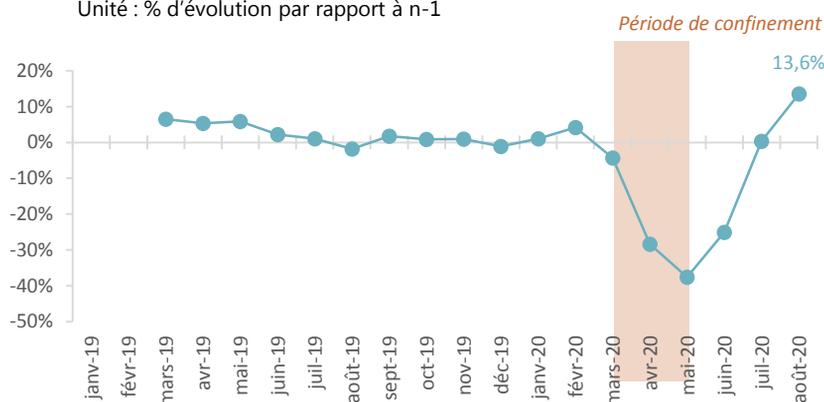


Après une chute sévère du nombre de déclarations préalables à l'embauche enregistrées entre mars et mai 2020, la situation s'améliore progressivement. La tendance sur les trois derniers mois est même positive puisque la période juin-août 2020 a enregistré plus de déclarations préalables à l'embauche qu'en juin-août 2019. Cependant, le retour à la normale n'est pas encore avéré. D'un point de vue quantitatif, le volume de déclarations préalables à l'embauche n'a pas encore tout à fait retrouvé son niveau de 2019 (91% à fin août). Et d'un point de vue qualitatif, même si les déclarations préalables à l'embauche 2020 sont bien orientées sur les 3 derniers mois quel que soit le type de contrat, les CDI accusent un retard plus important que les autres.

Le nombre d'offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi affiche également une reprise significative dans le secteur Construction cet été, après une période de forte baisse entre mars et mai. Pour autant, au cumul sur l'ensemble de l'année 2020, le rythme des offres d'emploi reste ralenti par rapport à l'année dernière.

### Évolution sur trois mois glissants, par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, du nombre de déclarations préalables à l'embauche dans le secteur construction

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



Source : URSSAF – Données brutes

**+14%**

de déclarations préalables à l'embauche enregistrées dans le secteur de la Construction en juin-août 2020 par rapport à juin-août 2019

- La reprise se généralise quel que soit le type de contrat : le nombre de déclarations préalables à l'embauche est en hausse de +23% en CDD longue durée, de +8% en CDD courte durée et de +9% en CDI entre juin et août 2020 par rapport à 2019.

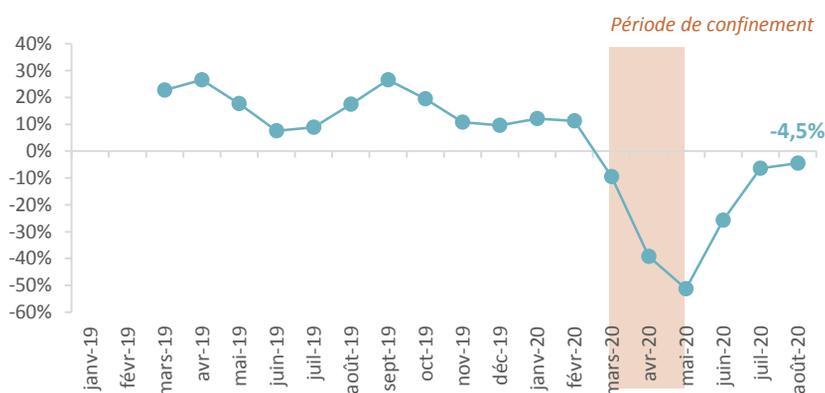
**91%**

C'est le nombre de déclarations préalables à l'embauche enregistrées dans le secteur Construction entre janvier et août 2020 par rapport au volume atteint sur la même période en 2019.

- Les déclarations préalables à l'embauche enregistrées depuis le début de l'année atteignent 98% du volume de 2019 pour les CDD courte durée, et 93% du volume de 2019 pour les CDD longue durée. Elles atteignent 87% du volume de 2019 pour les CDI.

### Évolution sur trois mois glissants, par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, du nombre d'offres d'emploi publiées par Pôle emploi dans le secteur construction

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



Source : Statistiques du marché du travail / Pôle emploi – Données brutes

**-4,5%**

d'offres d'emploi publiées par Pôle emploi dans le secteur de la Construction en juin-août 2020 par rapport à juin-août 2019

**81%**

C'est le nombre d'offres d'emploi publiées par Pôle emploi dans le secteur de la Construction entre janvier et août 2020 par rapport au volume atteint sur la même période en 2019.

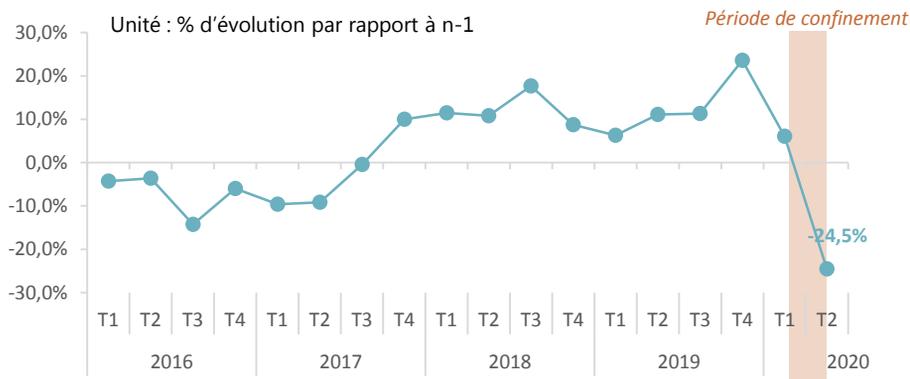




## La dynamique d'entreprises

Comme pour l'emploi, la dynamique des entreprises subit un coup d'arrêt suite à la crise sanitaire. Le nombre de créations d'entreprises marque un repli ce dernier trimestre, après 10 trimestres consécutifs en croissance. Le nombre de défaillances d'entreprises est aussi en net recul sur le dernier trimestre, mais cela s'explique par l'impact du confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et l'adaptation de la réglementation, laquelle accorde des délais supplémentaires pour certaines procédures.

### Évolution trimestrielle, par rapport au même trimestre de l'année précédente, du nombre de créations d'entreprises de la Construction



Source : INSEE – données brutes

### -25%

d'entreprises de la Construction créés au T2 2020 par rapport au T2 2019

- La dynamique se révèle similaire du côté des micro-entreprises : leur nombre de créations est en baisse de -32% au T2 2020 par rapport au T2 2019.

### Évolution trimestrielle, par rapport au même trimestre de l'année précédente, du nombre de défaillances d'entreprises de la Construction



Source : Banque de France – données brutes

### -69%

de défaillances d'entreprises de la Construction au T2 2020 par rapport au T2 2019

- La Banque de France recense **89** entreprises de la Construction sous le coup de procédures judiciaires au T2 2020, chiffre le plus bas observé en 30 ans. Le ralentissement du fonctionnement des juridictions commerciales pendant le confinement explique cette tendance, en même temps que l'évolution de la réglementation qui accorde des délais supplémentaires à certaines procédures.
- En terme d'effectifs, 318 salariés sont concernés par ces défaillances sur le dernier trimestre, soit une baisse de -51% par rapport au T2 2019.





### 3- Quelles perspectives de relance pour le secteur ?

Dans sa dernière note de conjoncture (8 octobre 2020), la Banque de France estime pour le mois de septembre la perte de PIB sur une semaine-type d'activité à **-5%** par rapport au niveau d'avant-crise, après -7% en juillet et -5% en août. L'activité demeure donc stable en septembre, à un niveau globalement inférieur à celui d'avant-crise, et les perspectives pour le mois d'octobre font également ressortir une relative stabilité de l'activité. De fait, l'institution publique estime que le PIB du pays augmenterait d'environ +1,6% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent, et encore de +3,5% à +4% au 4<sup>ème</sup> trimestre, soit une contraction du PIB estimée à **-8,7%** sur l'ensemble de l'année 2020 (contre un recul estimé à -10,3% en juin).

#### Perspectives de retour à l'activité dans le Bâtiment

Dans le bâtiment, l'activité se maintient en septembre. Les chefs d'entreprises interrogés par la Banque de France jugent ainsi que le niveau d'activité est revenu à un niveau proche de la normale dans le gros œuvre comme le second œuvre. Et avec des carnets de commande qui évoluent peu en septembre et qui se situent à un niveau proche de la moyenne longue période, ils anticipent dans l'ensemble une stabilité de leur activité pour les mois à venir.

**Ce relatif optimisme sur l'activité entretien-rénovation se retrouve également en région, puisque le solde d'opinion des entreprises du Bâtiment sur ce segment de marché est de +11% pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, plus haut niveau observé depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Quand aux carnets de commandes, s'ils sont en légère baisse au 2<sup>ème</sup> trimestre, ils se maintiennent au niveau moyen observé depuis début 2018.**

#### ► Solde d'opinion sur l'activité future dans l'entretien-rénovation

Unité : solde d'opinion (en %)



Source : Réseau des CERC

**+11%**

de soldes d'opinion des entreprises du Bâtiment sur l'évolution de leur montant de facturation en entretien-rénovation au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

Si l'optimisme est de mise pour l'entretien-rénovation des logements (+8% de soldes d'opinion pour l'activité du T3 2020), ça l'est beaucoup moins pour le segment non-résidentiel (-13% de solde d'opinion pour l'activité du T3 2020).

**-5%**

du niveau de carnet de commandes au T2020 par rapport au T2 2019

Les entreprises du Bâtiment estiment leur carnet de commande à 11,2 semaines à fin juin 2020.

#### Perspectives de retour à l'activité dans les Travaux Publics

**Les entreprises de Travaux Publics sont moins optimistes que celles du Bâtiment. Le solde d'opinion des chefs d'entreprises sur l'activité du secteur au T3 2020 est en baisse, de même que le solde d'opinion sur leurs effectifs futurs. Quand à leur carnet de commande, il reste stable au T2 2020.**

#### ► Solde d'opinion sur l'activité future dans les Travaux Publics

Unité : solde d'opinion (en %)



Source : Enquête trimestrielle FNTP/INSEE

**-4%**

de soldes d'opinion des entreprises de Travaux Publics sur l'activité du T3 2020

**-21 %**

de soldes d'opinion des entreprises de Travaux Publics sur les effectifs futurs au T2 2020

**0%**

d'évolution du carnet de commandes au T2 2020 par rapport au T2 2019\*

Les entreprises de Travaux Public estiment leur carnet de commande à 8 mois à fin juin 2020, contre 7,7 mois à fin juin 2019\*.

\*enquête FRTP/CERC PACA





## 4- Quels leviers de relance ?

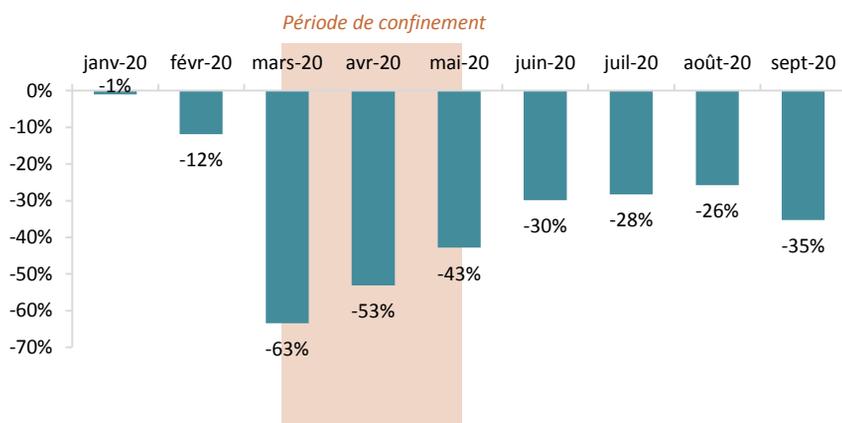
### La Commande Publique

La commande publique représente 60% à 70% de la commande dans les Travaux Publics et 20% à 30% dans le Bâtiment. Les appels d'offre publics, annonciateurs des futurs chantiers pour les entreprises de la Construction, sont donc des leviers indispensables à la reprise économique du secteur Construction dans les territoires. Mais avec la crise sanitaire et le report de 3 mois des élections municipales, des retards dans les plans de programmation des investissements et des arbitrages budgétaires significatifs sont à craindre.

Cela se vérifie sur le nombre d'appels d'offre de travaux publiés depuis le début de l'année 2020, en baisse de 35% (à fin septembre 2020) par rapport au volume enregistré sur la même période en 2019.

#### Évolution mensuelle, par rapport au même mois de l'année précédente, du nombre d'offres publiques de travaux publiées

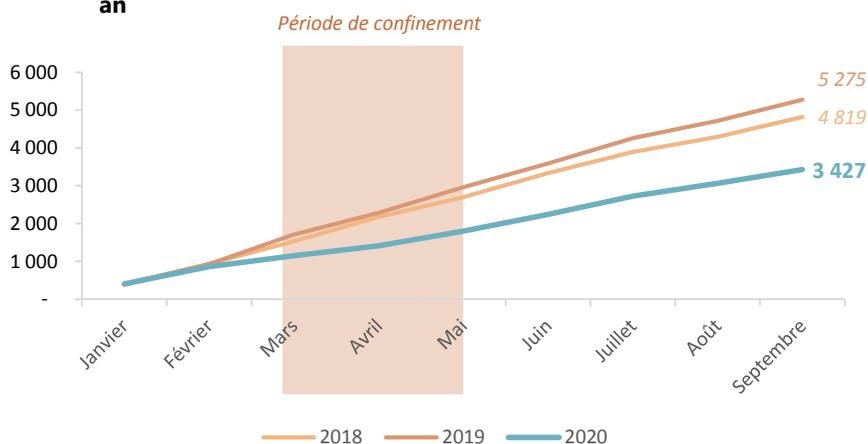
Unité : % d'évolution par rapport à n-1



**-35%**

d'offres publiques de travaux publiés en septembre 2020 par rapport à septembre 2019

#### Nombre cumulé d'appels d'offre publique de travaux publiés par an



**65%**

C'est le nombre d'offres publiques de travaux publiés entre janvier et septembre 2020 par rapport au volume atteint sur la même période en 2019.

Source : Double Trade

Dans le plan de relance de l'économie présenté par le Gouvernement le 3 septembre 2020, une part importante des investissements concernera les infrastructures publiques, ce qui peut améliorer la visibilité des entreprises de la Construction pour leurs futurs marchés publics. Ainsi, 11,5 Md€ seront mobilisés dans les deux années à venir pour « permettre de renforcer l'intermodalité, de poursuivre le désenclavement de nos territoires et d'engager une véritable transformation technologique » selon le Ministère des Transports.

- Dans le détail, 4,7 Md€ seront consacrés au ferroviaire, afin de moderniser et régénérer le réseau, 1,2 Md€ seront dédiés à la mobilité du quotidien (développement et modernisation des transports en commun, création de nouvelles pistes cyclables, etc.), et 500 M€ seront mis sur la table pour désenclaver les territoires via la transformation et le développement des infrastructures routières. Les autres enveloppes seront attribuées à la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement, au développement des infrastructures numériques (notamment le déploiement du très haut débit), à l'entretien des ouvrages d'art de l'État et des collectivités locales, à la rénovation des canaux et voies navigables, ou encore à des investissements stratégiques des grands ports et à leur verdissement.
- De plus, le Gouvernement a annoncé le 7 septembre 2020 le lancement de deux appels à projet dédiés à la rénovation des bâtiments publics de l'État et des ses opérateurs, avec la volonté que les premiers marchés soient notifiés au tout début de l'année 2021.





## La Commande Privée\*

\*Les autorisations de logements ne concernent pas uniquement le logement privé : une partie des ces autorisations concernent en effet des logements sociaux ou publics. Mais la part de ces derniers reste faible. De même dans le non-résidentiel, les surfaces tertiaires autorisées concernent à la fois le privé et le public. Mais ce dernier ne pèse que 17% de la surface totale autorisée en moyenne sur les 10 dernières années. S'il n'est donc pas exact de parler stricto sensu de commande privée, la faible part du marché public dans ces indicateurs nous permet de dire que ces derniers proposent la vision la plus juste possible du comportement de la commande privée dans la construction neuve.

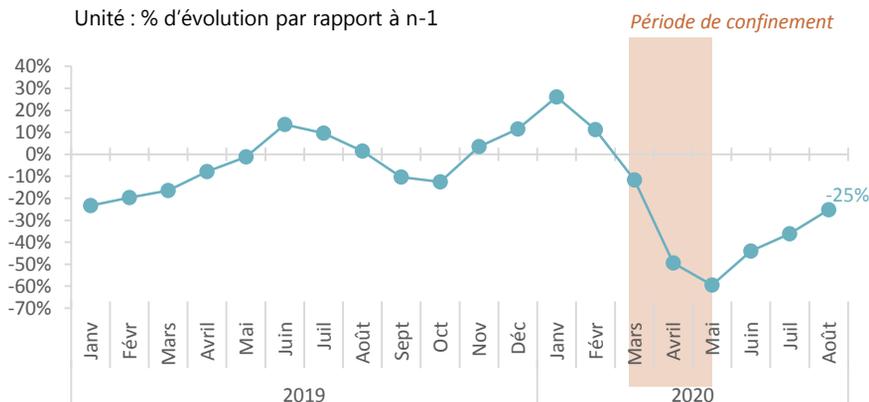
### ► Dans la construction neuve

**La construction neuve représentant environ la moitié du chiffre d'affaire des entreprises du bâtiment, elle est indispensable à l'activité du secteur. Et plus particulièrement la commande privée de logements neufs, qui porte l'essentiel du marché de la construction neuve et qui sera donc un levier déterminant de la relance de l'économie dans les territoires. Cependant, les perspectives d'activité restent très incertaines dans ce segment de marché, les autorisations de logements neufs affichant en effet un net repli sur les trois derniers mois. De même, les commercialisations et réservations de logements neufs enregistrent une baisse continue depuis le début de l'année.**

**Cette dégradation de l'offre nouvelle annonce une baisse de l'activité pour les entreprises de construction sur les mois à venir, compte tenu des délais entre l'autorisation d'un permis, la période de commercialisation et le début des travaux.**

### Évolution sur trois mois glissants, par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, du nombre de logements autorisés

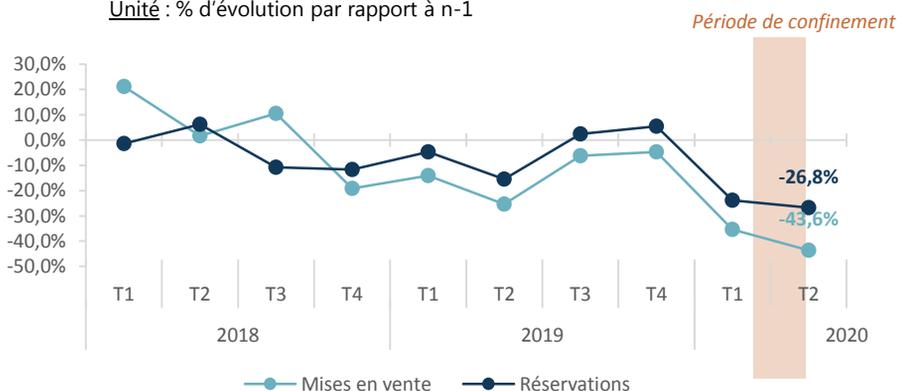
Unité : % d'évolution par rapport à n-1



Sources : SDES, Sit@del2 en date réelle estimée

### Évolution trimestrielle, par rapport au même trimestre de l'année précédente, du nombre de logements collectifs et en individuel groupé mis en ventes et réservés

Unité : % d'évolution par rapport à n-1



Source : ECLN

**-25%**

d'autorisations de logements neufs en juin-août 2020 par rapport à juin-août 2019

- La baisse est plus marquée dans le collectif (-30%) et l'individuel groupé (-27%) que dans l'individuel pur (-8%).

**69%**

C'est le nombre de logements neufs autorisés entre janvier et août 2020 par rapport au volume atteint sur la même période en 2019.

- Au cumul depuis le début de l'année 2020, **15 879** logements ont été autorisés, contre 23 165 sur la période janvier-août 2019. Le décrochage est d'autant plus élevé que le début d'année 2020 était très dynamique (+42% de logements autorisés en janvier 2020 par rapport à janvier 2019, et encore +12% sur la période janvier-février).
- C'est le segment collectif qui subit le plus fort repli, puisqu'à peine 63% du volume d'autorisations accordées entre janvier et août 2019 a été enregistré entre janvier et août 2020. Dans l'individuel groupé, 76% de l'activité 2019 a été réalisée à fin-août 2020, et 81% dans l'individuel pur.

**-44%**

de logements neufs mis en vente au T2 2020 par rapport au T2 2019

**-27%**

de logements neufs réservés au T2 2020 par rapport au T2 2019





Les perspectives d'activité restent également très incertaines dans le non-résidentiel. En effet, les autorisations affichent un net repli sur les trois derniers mois. Le décrochage du à la crise sanitaire est d'autant plus important que la fin d'année 2019 et le début d'année 2020 étaient très dynamiques, avec une croissance à deux chiffres des autorisations.

## Évolution sur trois mois glissants, par rapport aux mêmes mois de l'année précédente, de la surface de locaux autorisés

Unité : % d'évolution par rapport à n-1

Période de confinement



Sources : SDES, Sit@del2 en date réelle estimée

**-25%**

d'autorisations de locaux neufs en juin-août 2020 par rapport à juin-août 2019

**75%**

C'est la surface de locaux tertiaires neufs autorisés entre janvier et août 2020 par rapport au volume atteint sur la même période en 2019.

- Au cumul depuis le début de l'année 2020, **1,135** millions de m<sup>2</sup> de locaux ont été autorisés, contre 1,508 millions de m<sup>2</sup> sur la période janvier-août 2019. Le décrochage est d'autant plus élevé que le début d'année 2020 était très dynamique (+60% de surface tertiaire autorisée en janvier-février 2020 par rapport à janvier-février 2019, et encore +9% sur la période janvier-mars malgré deux semaines de confinement strict en mars).

- Une partie du plan de relance de l'économie présenté par le Gouvernement le 3 septembre 2020 est consacré à la construction neuve. Ainsi, une aide directe sera fournie aux collectivités qui délivreraient des permis de construire « au-delà d'un certain seuil de densité » ; abondé de 350 M€, cette aide doit permettre de favoriser la construction de 50 000 logements en zone dense plutôt qu'en étalement urbain. Un autre dispositif sera créé, un fonds friche de 300 M€, qui doit permettre la réhabilitation de 500 à 1 000 hectares de friches abandonnées.
- La CDC apporte également son concours au plan de relance, notamment dans la construction neuve, grâce à un appel à projet doté de plus de 8 Md€ pour la réalisation de 40 000 logements en VEFA.

## ► Dans l'entretien-rénovation

Dans le plan de relance de l'économie présenté par le Gouvernement le 3 septembre 2020, la transition écologique représente un des éléments centraux, en mobilisant 30 Md€ (soit le tiers de l'enveloppe globale). Une partie de cette enveloppe est consacrée particulièrement à la rénovation énergétique du parc bâti :

- Le budget de MaPrimeRénov sera abondé de 2 Md€ supplémentaires sur 2021 et 2022, afin de remanier le dispositif. Ainsi, à partir de 1<sup>er</sup> octobre 2020, tous les ménages seront éligibles à cette prime (contre seulement les 8 premiers déciles de revenus jusqu'à présent), de même que les propriétaires bailleurs et les copropriétés. Les primes iront de 2 000 € à 20 000 € selon les ménages concernés et les travaux réalisés, et une bonification sera accordée pour des travaux globaux permettant un gain énergétique significatif (atteinte du niveau BBC ou sortie de la catégorie « passoire thermique » - étiquette F ou G du DPE).
- 500 M€ seront aussi mobilisés pour la rénovation thermique du parc social, via le financement de travaux lourds permettant le saut de plusieurs classes énergétiques. La CDC participe également à ce plan de rénovation du parc social à hauteur de 3 Md€.
- 4 Md€ seront dédiés à la rénovation du parc de bâtiments publics, 2 Md€ seront affectés, dans le cadre du Ségur de la Santé, à la rénovation des établissements de santé, et 200 M€ seront également prévus pour aider à l'amélioration du parc tertiaire des TPE-PME (via un crédit d'impôt de 30% du montant des travaux plafonné à 20 000 €).

Avec le concours de nos adhérents :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Sources utilisées dans cette note : Enquêtes GIE-Réseau des CERC, FFB-FRB, CAPEB, FNTP-FRTP, UNICEM, SDES, INSEE, DARES, Double Trade, ECLN, Pôle Emploi, URSSAF